



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS 245-1 et 258

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale des règlements suivants :

- **Règlement 245-1** modifiant le « Règlement 245 régissant la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lorraine » concernant le remplacement des compteurs d'eau

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de modifier les normes concernant le remplacement des compteurs d'eau.

- **Règlement 258** concernant la tarification applicable à certains biens, services et activités de la Ville de Lorraine pour l'année 2025

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet d'assurer une saine gestion de la tarification facturée par la Ville de Lorraine pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ces règlements peuvent être consultés aux Services juridiques et greffe situés à l'Hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site Internet de la Ville de Lorraine au www.lorraine.ca;

QUE ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Donné à Lorraine, le 11 décembre 2024.

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate
Greffière**